

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

FINKBEINER France EURL

(version 01/2021)

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes réalisées par la société FINKBEINER France EURL (ci-après « FINKBEINER ») à destination d'une clientèle professionnelle et cela même en cas de stipulations contraires dans les conditions générales de l'acheteur et y compris aux ventes en ligne.

Dans le cadre d'une vente en ligne, le fait de cocher la case « J'accepte les conditions générales de vente de FINKBEINER France EURL », emporte reconnaissance par l'acheteur de la prise de connaissance de celles-ci ainsi que leur acceptation sans réserve.

1. Formation du contrat

1.1. Dispositions générales

1.1.1. Les catalogues et prix diffusés par FINKBEINER sont donnés à titre indicatif et ne constituent pas des offres fermes de sa part. Le contrat n'est formé que par la confirmation de commande transmise par FINKBEINER à l'acheteur. La seule commande de l'acheteur n'engage pas FINKBEINER en l'absence de confirmation de commande expresse de sa part.

1.1.2. Sauf accord contraire, toute commande devra faire l'objet d'un acompte de 30 % de son montant HT. Le solde de 70 % du montant HT de la commande sera payable 15 jours avant l'expédition de la commande.

1.2. Dispositions spécifiques à la vente en ligne

1.2.1. Les dispositions suivantes des conditions générales s'appliquent aux ventes initiées et réalisées entre l'acheteur et FINKBEINER via la boutique en ligne de cette dernière disponible uniquement sur le site www.finkbeiner-france.fr. Elles sont applicables dans leur version en vigueur au moment de la commande.

1.2.2. Les produits proposés sur notre site internet représentent uniquement un catalogue en ligne. Ils ne sauraient en aucun cas constituer une offre à conclure un contrat mais sont uniquement une invitation à passer commande.

1.2.3. La commande s'effectue en cliquant sur le bouton « commander et payer ». Par cette action, l'acheteur soumet à FINKBEINER une offre ferme pour la conclusion d'un contrat de vente. La confirmation de la bonne réception de cette commande ne constitue pas en elle-même une acceptation de la commande. Elle informe uniquement l'acheteur que FINKBEINER a bien reçu sa commande.

1.2.4. La commande est acceptée par FINKBEINER par l'envoi d'une acceptation expresse de la commande ou à défaut au moment de l'expédition des produits. Pour valider sa commande, l'acheteur devra impérativement :

- compléter les informations relatives à son identité,
- sélectionner avec précision les produits souhaités,
- vérifier et valider sa commande,
- effectuer le paiement de la commande dans les conditions prévues et
- confirmer définitivement sa commande et son paiement.

1.2.5. Les informations énoncées par l'acheteur lors de la prise de commande en ligne engagent celui-ci. FINKBEINER ne saurait être tenue pour responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait se trouver de livrer le produit en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire.

2. Conditions de la vente

2.1. FINKBEINER se réserve le droit d'apporter toute modification aux caractéristiques techniques des produits ainsi qu'à leur prix, ceux-ci n'étant donné qu'à titre indicatif. Les images figurant sur le site internet de FINKBEINER ou dans son catalogue n'entrent pas dans le champ contractuel. Aucune réclamation ne saurait aboutir en raison de la non-conformité des produits à l'une de ces images.

2.2. La commande est facturée au tarif en vigueur au jour de ladite commande ou au jour de son expédition si celle-ci intervient dans un délai de plus de 4 mois après la commande.

2.3. En cas de modification technique importante du modèle ou d'une augmentation de prix supérieure à 10 % du prix figurant sur le bon de commande, FINKBEINER en informera l'acheteur par écrit. L'acheteur disposera alors de la possibilité de dénoncer le contrat dans un délai de 8 jours à compter de réception du courrier, la date de l'avis de réception faisant foi.

2.4. Les délais de livraison sont toujours donnés à titre purement indicatif. Le dépassement d'un délai de livraison donné à titre indicatif ne saurait

en aucun cas ni engager la responsabilité de FINKBEINER, ni donner lieu à dommages et intérêts, à retenue et/ou à annulation de commande.

2.5. FINKBEINER se réserve le droit, à sa seule discrétion, de procéder à des livraisons partielles de commande, sans que cela n'entraîne pour l'acheteur le droit à la perception d'une quelconque indemnité.

2.6. A compter de la confirmation de la commande par FINKBEINER, l'acheteur ne dispose d'aucun droit de rétractation.

3. Exécution du contrat

3.1. Modalités de paiement du prix

3.1.1. Les prix communiqués par FINKBEINER s'entendent en euros hors taxes, hors frais de livraison et nets de tout escompte ou retenue. Sauf accord contraire, les factures sont payables comptant à réception.

3.1.2. Le paiement s'effectue par virement bancaire ou par carte bancaire à l'exclusion de tout paiement par chèque ou espèce.

3.1.3. Pour la vente en ligne, le paiement s'effectue par carte bancaire au moment de la passation de commande sur le site internet www.finkbeiner-france.fr. Les paiements par carte bancaire se font au moyen de transactions sécurisées. Le présent site n'a accès à aucune donnée relative aux moyens de paiement de l'utilisateur. Le paiement est effectué directement entre les mains de l'établissement bancaire.

3.1.4. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge exclusive de l'acheteur.

3.2. Retard de paiement

3.2.1. En cas de retard de paiement, l'acheteur sera redevable à l'encontre de FINKBEINER d'intérêts de retard dont le taux s'élève à 10 points de pourcentage au-dessus du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente.

3.2.2. Tout retard de paiement entraîne par ailleurs l'obligation pour l'acheteur de payer à FINKBEINER une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 €, sans préjudice du droit pour FINKBEINER de faire valoir toute demande indemnitaire complémentaire.

3.3. Inexécution

3.3.1. En cas d'inexécution par l'acheteur de l'une quelconque de ses obligations découlant d'un contrat spécifique ou des présentes conditions générales de vente, FINKBEINER sera en droit, sans mise en demeure préalable, de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'à exécution de ses obligations par l'acheteur.

3.3.2. Si le manquement de l'acheteur à ses obligations persiste, FINKBEINER pourra, à sa seule discrétion : poursuivre l'exécution du contrat ou résilier celui-ci. La résiliation du contrat prendra effet de plein droit 8 jours après mise en demeure adressée à l'acheteur par courrier recommandé avec accusé de réception et restée infructueuse et cela sans préjudice des pénalités et indemnités pouvant être réclamés à l'acheteur.

3.3.3. Le manquement de l'acheteur à l'une de ses obligations découlant du contrat donne droit pour la société FINKBEINER à la perception d'une indemnité d'un montant de 15 % du solde HT restant dû sur la commande.

4. Réserve de propriété

4.1.1. FINKBEINER conserve la propriété sur les produits jusqu'au paiement intégral de la commande concernée, y compris ses frais et accessoires.

4.1.2. L'acheteur s'interdit de constituer toute sûreté sur les produits livrés sous clause de réserve de propriété et non intégralement payés. De manière générale, l'acheteur s'interdit de procéder à toute opération susceptible de porter atteinte au droit de propriété de FINKBEINER. De la même manière, l'acheteur s'oblige à informer FINKBEINER de toute saisie dont pourraient faire l'objet des produits sous réserve de propriété.

4.1.3. L'acheteur s'oblige à maintenir parfaitement identifiables les produits sous réserve de propriété afin d'en permettre la revendication en cas d'ouverture d'une procédure collective à son encontre.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

FINKBEINER France EURL

(version 01/2021)

5. Livraison, Transfert des risques

- 5.1. La livraison s'effectue « départ usine » ou « départ lieu de stockage en France ». Le transfert des risques s'opère au moment de la mise à disposition du transporteur des marchandises emballées à l'usine ou au siège de FINKBEINER. Un forfait emballage est facturé en sus du prix des marchandises selon les tarifs en vigueur de FINKBEINER.
- 5.2. Les matériels et outillages nécessaires à l'installation des produits livrés par FINKBEINER se trouvent sous la responsabilité de l'acheteur jusqu'à leur restitution à FINKBEINER.
- 5.3. Si pour des raisons non inhérentes à FINKBEINER, cette dernière est contrainte de conserver les produits prêts à être livrés dans son usine, entrepôts, siège ou tout autre local dont elle a la charge, FINKBEINER sera fondée à réclamer à l'acheteur le paiement d'une **indemnité journalière d'immobilisation à hauteur de 1 % du prix HT des produits stockés**. Passé un délai d'un an à compter de la date à laquelle les produits se trouvaient prêts à être livrés, FINKBEINER pourra, à sa discrétion, résilier le contrat par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation intervenue de ce contexte ne donnera lieu à aucune restitution de la part de FINKBEINER, les sommes perçues par cette dernière seront conservées et viendront en déduction des autres indemnités auxquelles peut prétendre FINKBEINER en application des présentes conditions générales.
- 5.4. Conformément au point 5.1. des présentes conditions générales et nonobstant la clause de réserve de propriété, le transfert des risques s'opère au moment de la mise à disposition des marchandises au transporteur. Le chargement et le transport des marchandises se fait aux risques de l'acheteur. FINKBEINER ne saurait être responsable de quelque endommagement que ce soit survenu au cours du chargement, du transport ou du déchargement de la marchandise.
- 5.5. A réception des marchandises, il appartient à l'acheteur de procéder à leur vérification, aussi bien au regard de leur conformité que de leur quantité. **Toute réserve devra impérativement être notifiée sur le bon de transport en présence du transporteur**. Toute réclamation de l'acheteur en raison de la non-conformité d'une livraison devra être documentée (par exemple par des photographies, bon de transport, etc.) et transmise par écrit à FINKBEINER dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 24 h à compter de la réception de la marchandise. **Passé ce délai et/ou à défaut de respect des conditions de réclamation susvisées, aucune réclamation ne sera acceptée.**
- 5.6. Aucune reprise non justifiée ne pourra être exigée par l'acheteur. En dehors des cas de garantie envisagés à l'article 7 des présentes conditions générales de vente, la restitution de marchandise n'est admise que pour les marchandises neuves, en parfait état de fonctionnement et de présentation de leur emballage d'origine. La restitution doit impérativement être demandée par l'acheteur dans les 5 jours suivant la date de livraison. Elle requiert l'accord écrit préalable de FINKBEINER et intervient aux frais et risques de l'acheteur. Les commandes spéciales ne peuvent pas faire l'objet de restitution.

6. Responsabilité

- 6.1. Les indications dans les plans fournis par la société FINKBEINER, sa participation à des réunions de chantier ou à la signature d'un procès-verbal de réception d'un ouvrage, ne sauraient en aucun cas conférer à cette dernière la responsabilité de constructeur d'ouvrage ou de maître d'œuvre.
- 6.2. La responsabilité contractuelle de FINKBEINER ne saurait être engagée par l'acheteur qu'en raison d'une inexécution intentionnelle ou dolosive de cette dernière ou en raison d'un manquement de cette dernière à l'une de ses obligations essentielles du contrat. Dans les limites prévues par la loi, la responsabilité de FINKBEINER est restreinte aux dommages directs à l'exception de tout préjudice consécutif (perte de bénéfice, manque à gagner, etc.) et limitée au montant de la commande HT.
- 6.3. La responsabilité de FINKBEINER est exclue en cas d'inexécution ou retard d'exécution en raison d'un cas de force majeure. Constitue un cas de force majeure au sens des présentes conditions générales de vente : tout événement extérieur à la maîtrise de FINKBEINER de nature notamment climatique ou naturelle (tornades, inondations, tremblements de terre, éruptions volcaniques, etc.), pandémie, bactériologique, militaire (acte terroriste ou déploiement militaire perturbant la continuité des activités commerciales), politique (mouvement social, décision gouvernementale etc.) ou diplomatique (embargo, blocus aérien, maritime, etc.) et qui rend l'exécution du

contrat impossible ou particulièrement onéreuse pour les parties au contrat de vente.

7. Garantie

- 7.1. Les produits sont garantis 12 mois à compter de la date de leur livraison.
- 7.2. La garantie porte sur la réparation ou l'échange des pièces reconnues comme défectueuse par FINKBEINER.
- 7.3. Aucune garantie ne s'applique dans le cas où la défectuosité du produit résulte de son usure normale, d'un usage incorrect, d'un défaut de maintenance, de son utilisation dans un milieu non adapté ou de causes externes (telles que l'incendie, le dégât des eaux, les intempéries etc.).
- 7.4. L'acheteur perdra tout droit à garantie en cas d'opération de maintenance effectuée par un personnel non autorisé par FINKBEINER sur le produit ou en cas de remplacement par des pièces non fournies par FINKBEINER.
- 7.5. Après accord écrit de FINKBEINER, l'acheteur devra retourner le produit défectueux à ses frais et risques.
- 7.6. Sauf stipulation contraire, les pièces ou produits réparés ou venant en échange d'un produit garanti ne bénéficient pas de la présente garantie et n'en prorogent pas les effets.

8. Interventions ultérieures (SAV)

- 8.1. Les interventions ultérieures de FINKBEINER n'entrant pas dans le cadre de la garantie prévue à l'article 7 des présentes conditions générales de vente et n'ayant pas fait l'objet d'un devis préalable soumis à l'approbation du client seront réputées avoir été acceptées par le client par la signature du bon d'intervention. Si nécessaire, FINKBEINER pourra établir postérieurement à l'intervention, un devis faisant état des travaux à effectuer, des pièces à remplacer ainsi que du nombre d'heures de main-d'œuvre nécessaires, lequel sera soumis au client pour contre-signature.
- 8.2. Des frais de déplacement seront facturés en sus des pièces de rechange et de la main-d'œuvre.
- 8.3. Si pour des raisons techniques, le matériel devait avoir à être transporté dans les locaux de la société FINKBEINER en vue de l'intervention, le client supportera seul la charge financière (notamment : coûts de dépose, de transport et de repose du matériel concerné).
- 8.4. Le fonctionnement est réputé satisfaisant à l'issue de l'intervention (la date d'exécution valant réception définitive), l'état des travaux contresigné par le client faisant foi. FINKBEINER ne saurait être responsable de pannes ultérieures, identiques ou en relation avec les pièces de remplacement.

9. RGPD

- 9.1. Les données personnelles qui sont communiquées à FINKBEINER ou qui sont collectées par ses services en interne ou sur son site internet, ont pour objectif de répondre aux attentes des clients et d'assurer le bon traitement des commandes, la gestion des relations commerciales ainsi que l'amélioration de la qualité de nos marchandises. L'acheteur consent à ce que FINKBEINER utilise ces données et/ou que ces données soient utilisées par des tiers agissant pour son compte.
- 9.2. Le traitement de ces données répond aux exigences du Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles du 27 avril 2016 (RGPD) et garantit la protection des droits des personnes concernées.
- 9.3. Toute personne physique, justifiant de son identité, peut faire valoir ses droits d'accès et de rectification, conformément aux dispositions du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, en adressant une demande écrite à : FINKBEINER France EURL, 43 rue d'Illhausern 68970 GUEMAR ou à l'adresse info@finkbeiner-france.fr.

10. Droit applicable, Juridiction compétente, divers

- 10.1. Les présentes conditions générales de vente ainsi que la relation contractuelle entre FINKBEINER et l'acheteur sont régies par le droit français.
- 10.2. Pour tout litige de quelque nature que ce soit survenant dans le cadre de la relation contractuelle entre FINKBEINER et l'acheteur, compétence exclusive est attribuée aux juridictions du ressort du siège de FINKBEINER France EURL.
- 10.3. Si l'une des clauses des présentes conditions générales devait ne pas être valide, elle serait réputée non écrite et sans conséquence concernant la validité d du reste des clauses des présentes conditions.